

Information sur l'audition

Objet de l'audition : **Ordonnance de la FINMA sur la faillite des placements collectifs**

Projet d'ordonnance et rapport explicatif

Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet d'ordonnance.

Délai de réponse : **22 août 2012**

Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Roger Künzle

Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne

ou

roger.kuenzle@finma.ch

Forme de la prise de position : Merci de bien vouloir nous faire parvenir dans tous les cas une version électronique de votre prise de position (courriel ou support de données électronique).

Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.

Questions complémentaires : Roger Künzle
Tél. +41 (0)31 327 19 83
roger.kuenzle@finma.ch

Contact médias : Tobias Lux
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch